

FRAIS d'HEBERGEMENT ET D'ADHESION A l'ASSOCIATION

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2021 /2022

(BAC PRO – BP – CAP)

- ▶ INTERNAT POUR LES APPRENTI(E)S GARCONS ET FILLES.
- ▶ L'ACCUEIL SE FAIT DU LUNDI 10H00 AU VENDREDI 15H00

Aucun frais de formation pour l'apprenant(e) et/ou son représentant légal

Les frais liés à la pension ou ½ pension et à la cotisation à l'Association sont à la charge de l'apprenant(e) ou son représentant légal, comme suite.

SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONALISATION	PENSION	DEMI-PENSION
BAC PRO	2160€ (20 semaines X 108€)	1140€ (20semaines X 57€)
BP	1404€ (13semaines X 108€)	741€ (13semaines X 57€)
CAP	1404 € (13semaines X 108€)	741€ (13semaines X 57€)

Cotisation à l'association pour toutes les sections (BAC PRO – BP – CAP)	100€ pour l'année
---	--------------------------

Cotisation à l'association du foyer pour toutes les sections (BAC PRO – BP – CAP)	10€ La cotisation pour 2 ans « au foyer résidentiel » ouvre droit à toutes les activités internes et aux lieux de détente et de jeux de la MFR. Règlement par chèque à l'inscription à l'ordre de l'Association A3
--	---

Les règlements s'effectueront de septembre 2021 à mai 2022, le 10 de chaque mois par prélèvement bancaire. Nous vous transmettrons à cet effet, le formulaire à remplir et à nous retourner, accompagné de votre IBAN (RIB).

Sauf pour l'échéance du mois de septembre 2021 qui devra être réglée par chèque.

Seule la semaine d'absence complète est déduite en cas de maladie sur justificatif du médecin par un arrêt de travail. Toute semaine commencée est due pour sa totalité. Cette semaine sera déduite sur le dernier prélèvement.

Transport : Une navette est mise en place les lundi et vendredi entre la MFR de la Semine et la gare de Bellegarde à titre gratuit.